

Après quelques observations faites par l'hon. M. BUREAU et d'autres sénateurs, l'hon. M. CAMPBELL déclare que les sénateurs savent très bien qu'ils ne peuvent obtenir aucun document pour l'instant et qu'ils ne le souhaitent pas de toute façon.

L'ordre du jour est épuisé, et il est ordonné que l'adresse soit prise en considération le lundi suivant.

* * *

DOCUMENT

L'hon. M. CAMPBELL dépose un relevé faisant état d'une certaine hausse des salaires des officiers de la Chambre ont augmenté considérablement; ce rapport a été rédigé pendant le congé parlementaire, par un comité chargé de traiter de la question à la fin de la dernière session.

* * *

EXPLICATIONS

L'hon. M. MACPHERSON déclare: J'estime que le moment est bien choisi d'aborder une question personnelle, puisque mon nom a été mentionné plusieurs fois depuis le commencement de ce débat. Je n'entends pas traiter de questions d'ordre privé, sachant que cela est désagréable pour tout le monde et surtout pour moi-même. Je préfère toutefois faire dès maintenant les quelques observations que je me sens obligé de faire, plutôt que d'attendre qu'on entende le débat sur l'adresse. On a porté contre moi de grossières accusations. Ce n'est un secret pour personne que la *Gazette* de Montréal n'est pas la propriété d'un simple citoyen ou d'une société par actions contrairement à d'autres quotidiens, mais qu'elle appartient presque exclusivement à sir Hugh Allan. Celui-ci est non seulement responsable de tout ce qui paraît dans ce journal et de toutes les erreurs commises par le rédacteur, mais des erreurs commises par son teneur de livres. S'il avait été à Montréal, il est fort probable que ces accusations n'auraient pas paru dans son journal et, de toute façon, son rédacteur aurait été mieux informé des questions mentionnées dans l'article en question. Sir Hugh Allan doit cependant être tenu responsable de ces accusations, car il possède ce journal qui est tenu de connaître ses désirs et de défendre ses intérêts. La meilleure réponse que je puisse vous donner, c'est que, il y a plus d'un an, sir Hugh Allan m'a demandé de collaborer à cette grande entreprise qu'est la construction du chemin de fer du Pacifique. Si j'avais été celui qu'on a décrit dans son journal, il est fort peu probable qu'il aurait cherché à obtenir mon aide avec tant d'empressement. J'ai été contraint de refuser cette collaboration après avoir saisi toutes les conséquences de ce projet. J'y voyais davantage un complot contre le pays qu'un

projet de construction du chemin de fer du Pacifique. À mes yeux, ce projet aurait pour effet de confier à des étrangers et à des rivaux les immenses intérêts du Canada. J'ai amèrement regretté qu'il en fût ainsi. J'ai fait tout mon possible pour empêcher la réalisation de ce projet, mais en vain. Je n'ai donc eu d'autre choix que de refuser de collaborer et de faire tout en mon pouvoir pour faire échec à cette entreprise. Si j'avais collaboré, je n'aurais pas fait l'objet des accusations parues dans le journal de cette personne. Mon opinion n'a toujours pas changé à l'égard de ce projet. Je regrette vivement de devoir aborder tout de suite la question du chemin de fer du Pacifique, car je compte la présenter sous forme de motion de fond à une date ultérieure. En outre, il m'est très désagréable de devoir m'indigner contre ces grossières accusations qui ont été portées à mon endroit, car sir Hugh Allan et moi-même, nous nous connaissons depuis près de 35 ans — nous avons de nombreux amis et connaissances en commun. Je n'exagère pas quand je dis que, bien que sir Hugh Allan ait amassé une fortune considérable, je ne voudrais pas du tout être à sa place. Non seulement cela est-il vrai, mais il est également bien connu que dans tout le pays, sir Hugh Allan fait l'objet de beaucoup de méfiance sur cette question, même de la part de ses propres collègues. On trouvera probablement dans la charte une disposition visant expressément à protéger ses collègues contre lui. Je me dois d'ajouter que d'avoir un rédacteur à son service est tout un luxe de nos jours. En effet, il doit être très agréable de se faire accompagner par son rédacteur, pour se faire expliquer certains points et pour suppléer aux détails qui ont pu être omis dans un discours; néanmoins, cela présente en même temps des dangers. Nos ancêtres aussi ont été choyés: ils avaient des bouffons et des ménestrels à leur service, mais quel que soit le nom qu'ils portaient, pauvre Yorick ou Wamba le simplet, ils n'étaient que des flatteurs. Je n'entends pas dénigrer la compétence du rédacteur — il est un homme assez éminent — le gouvernement l'a employé pour agir à titre d'agent d'immigration, et il a prononcé quelques discours pour promouvoir sa cause, puis il est revenu réprimander le département sous prétexte qu'il était mal géré. Bien entendu, si sir Hugh Allan veut employer un bouffon, et quelqu'un pour porter le bonnet et les clochettes, il doit également porter l'odieux des erreurs commises en son absence ou en celle de son rédacteur. Je ne puis qu'ajouter que j'ai été très tolérant tout au long de cette affaire, et je regrette sincèrement de devoir maintenant faire ces observations pour me justifier.

L'hon. M. LETELLIER de ST-JUST: Je peux certainement dire, à l'instar d'autres sénateurs, que j'ai obtenu plus de renseignements que j'en avais hier. Peut-être en saurons-nous encore davantage d'ici lundi prochain.

Le Sénat ajourne jusqu'à lundi.